

Académie de Vitalopathie : leader de la naturopathie de base scientifique et pratique depuis 2001.

ZOOM sur L'Académie de Vitalopathie

Fondée en 2001 par le Dr Alioune DIAW, l'Académie de Vitalopathie est une école de naturopathie certifiée FENA et accréditée FEDE. Elle développe une approche fondée sur la naturopathie de base scientifique et pratique, l'exigence pédagogique et la professionnalisation des futurs praticiens.

3 campus : Talant, Dijon, Nantes

esdn.vitalopathie.fr

La FENA

Créée il y a 40 ans, la Fédération Française de Naturopathie (FENA) est l'organisation de référence du métier en France. Son ambition : faire de la naturopathie une discipline reconnue, scientifique et fédératrice, au service d'une santé publique durable.

lafena.fr

Alioune DIAW

Naturopathe et président de la FENA depuis 2019, il est également directeur de l'Académie de Vitalopathie, une école agréée par la FENA.



Dans un secteur où les attentes en matière de prévention, d'hygiène de vie et de santé au naturel progressent fortement, la question de la qualité des formations en naturopathie devient centrale. Entre multiplication des offres, confusion des positionnements et besoin de repères fiables, l'Académie de Vitalopathie affirme depuis 2001 une ligne claire : former des praticiens compétents, responsables et opérationnels, grâce à une naturopathie de base scientifique et pratique.

Une école de référence dans un secteur en quête de lisibilité

Fondée en 2001 par le Dr Alioune DIAW, PhD, l'Académie de Vitalopathie s'est imposée comme l'un des acteurs majeurs de la formation en naturopathie en France. Certifiée par la FENA et accréditée par la FEDE*, elle fait partie des rares écoles habilitées à permettre l'accès à un Bachelor** en naturopathie, diplôme de droit privé fondé sur un référentiel exigeant de formation. Inscrite au rectorat de Dijon en tant qu'établissement d'enseignement supérieur privé, elle défend un positionnement cohérent : donner à la naturopathie un cadre plus lisible, plus rigoureux et plus crédible.

Le leadership de la naturopathie de base scientifique et pratique

L'Académie de Vitalopathie se distingue par une approche qui articule compréhension du corps humain, sciences appliquées, exigence éthique et mise en pratique professionnalisante. Son ambition n'est pas seulement de transmettre des savoirs, mais de former des praticiens capables d'exercer avec discernement, méthode et responsabilité. Cette ligne, assumée depuis plus de vingt ans, fait aujourd'hui de l'école une référence de la naturopathie de base scientifique et pratique.



©FENA

Une pédagogie professionnalisante, pensée pour l'exercice réel du métier

Le projet pédagogique de l'Académie repose sur un parcours structuré, du conseiller en naturopathie jusqu'aux formations avancées, avec articulation entre cours fondamentaux, entraînement clinique, cliniques pédagogiques et préparation à l'installation. Plus de 1 000 naturopathes y ont déjà été formés et près de 90 diplômés sortent chaque année de l'école. Cette capacité à former dans la durée confirme la solidité de son modèle.

Un campus conçu pour la pratique et une équipe pluridisciplinaire

Implantée à Talant, l'Académie dispose d'un site pensé pour l'enseignement de la naturopathie, avec amphithéâtre, espaces pédagogiques, salles de cliniques et cuisine naturopathique professionnelle. Elle s'appuie sur une équipe réunissant médecins, chercheurs, ingénieurs, pédagogues et praticiens expérimentés. Cet environnement immersif soutient une promesse simple : former une nouvelle génération de praticiens rigoureux, responsables et immédiatement opérationnels.

Un acteur engagé dans la structuration de la profession

Par son engagement au sein de la Fédération Française de Naturopathie, l'Académie de Vitalopathie participe pleinement au mouvement visant à structurer la filière, élever le niveau d'exigence et offrir au public des repères plus fiables. Elle entend tenir sa place non seulement comme école, mais comme acteur de référence dans la montée en qualité de la naturopathie en France.

*FEDE : Fédération Européenne des Ecoles

**Le Bachelor en naturopathie délivré par l'Académie de Vitalopathie est un diplôme de droit privé et ne constitue pas un diplôme d'État.